

N/REF : 24/03/2025 10H25 C:024870 I:36241
V/REF : N°OSMIL806841295
V/Email reçu le Lundi 24/03/2025 a 10H25

FONCIA

**1 PLACE DE METZ
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 10-12 AV FREDERIC
10-12 AV FREDERIC JOLIOT CURIE
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 03 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 10-12 FREDERIC JOLIOT CURIE A ECHIROLLES
ETAGE 2
M MURE RAVAUD 06 07 66 12 05
NOM DU PROPRIETAIRE SYLVIANE STIGLIANI

MOTIF : INTERVENIR POUR EVACUATION DU RESEAU GENERAL BOUCHE + PASSAGE CAMERA
Donneur d'ordre : Mme C. DE CASTRO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 26/03/2025 A 10H45
INTERVENTION DEPUIS LE 2EME ETAGE
DEBOUCHAGE DE L'EVACUATION CUISINE DEPUIS CREATION D'UN BOUCHON
DIAMETRE 32 SUR LE TUYAU D'EVACUATION DANS LA BUANDERIE
EVACUATION TRES LONGUE CONTRE PENTE SUR LE TUYAU
PREVOIR INTERVENTION D'UN PLOMBIER POUR REMEDIER A CETTE CONTRE PENTE
RISQUE DE RECIDIVE
IMPOSSIBLE DE PASSER LA CAMERA DANS UN TUYAU DE DIAMETRE 40

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 28/03/25 a 10H50 Mme C. DE CASTRO
AS LCOMPTER Email envoyé le 28/03/25 a 09H59 Mme C DE CASTRO

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,50	Ff Débouchage/Pomp.	1h+Dépl.0 à 10km	1	180,44
				270,66
		TOTAL H.T.		270,66
		T.V.A. a 10,00%		27,06
		TOTAL T.T.C.En EURO		297,72

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN